

LETTRE DU RÉV. PÈRE J.-N. DOZOIS, O. M. I., PROVINCIAL.

---

L. J. C. et M. I.

Maison provinciale, Montréal, le 30 mai 1912.

*Mon Révérend et bien cher Père,*

 Je viens de parcourir avec autant de soin que de plaisir votre traité sur "*La législation civile du Canada, concernant le mariage et le divorce, en regard de la législation ecclésiastique et en particulier des règles du Décret "Ne temere"*". Les hautes appréciations que vous avez obtenues de théologiens et de jurisconsultes distingués ne m'étonnent pas; votre travail si rempli d'érudition et de science les commandait. Si nos chers frères séparés vous lisaient avec attention et sans parti pris, ils comprendraient facilement que le Décret *Ne temere* n'a rien qui soit de nature à les alarmer puisqu'il n'est que pour les catholiques. En tout cas vous avez écrit pour donner la lumière à ceux qui veulent voir et vous ne pouviez choisir un sujet qui eut plus d'actualité et plus d'importance que celui que vous livrez au public.

Que Dieu et sa sainte Mère vous bénissent ainsi que votre intéressant travail.

Bien à vous en N.-S. et M. I.

*J.-N. Dozois, O. M. I., Provincial.*